

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 26 – septembre 2022

[accès aux numéros précédents](#)

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« Nous dédions cette Lettre MDPH aux aidants ! Les parents d'enfants en situation de handicap ne sont pas seulement « parents » ; selon les besoins liés au handicap, ils sont bien souvent des « aidants » même si leur action au quotidien leur paraît complètement naturelle. L'aide qu'ils apportent à leur enfant se poursuit bien au-delà de l'enfance, quand il devient adulte et qu'il vieillit lui aussi. La MDPH poursuit un travail de recensement du nombre d'aidants pour les personnes en situation de handicap dans l'Aude et cherche à améliorer la connaissance de leurs besoins.

C'est pour cela qu'il est important de bien remplir la partie F du formulaire de demande.

Par ailleurs, nous nous préparons au Duoday 2022 avec le recensement des postes qui seront proposés aux stagiaires. Les administrations et entreprises partenaires s'inscrivent en ce moment sur la plateforme Duoday.

Je vous souhaite une bonne lecture ! »



Sommaire :

La prise en compte des aidants

Duoday : mobilisation des agents MDPH

Système d'information des MDPH (suite)

En complément d'infos

Du côté des partenaires

LA PRISE EN COMPTE DES AIDANTS À LA MDPH

Le 6 octobre sera la **Journée nationale des aidants**. Entre 8 et 11 millions de personnes aident régulièrement leurs proches en situation de handicap, malades ou âgés. Faisons le point sur les actions qui permettent de prendre en compte leur quotidien :

Qui est « aidant familial » ?

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a permis de reconnaître la place et le rôle des « aidants familiaux » de personnes en situation de handicap.

D'après la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, un aidant est une « personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap ».

Quelques chiffres

Au plan national, 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus occupent la fonction d'aidant :

- 4,3 millions auprès de personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile
- **4 millions** auprès de personnes **de moins de 60 ans**.

L'aidant est, dans 44 % des situations, le conjoint, dans 12 % des cas un enfant, et dans 13 % des cas un parent. Les femmes représentent 57 % des aidants de 16 ans ou plus intervenant auprès de leurs proches à domicile.

Où trouver des infos pratiques ?

[Cliquez ici pour accéder à la présentation sur YouTube](#)



Les aidants peuvent prétendre à des aides qui sont répertoriées et calculées à titre informatif sur le [site Ma Boussole Aidant](#).

Cette [plateforme nationale](#) propose également des témoignages d'aidants et d'experts.

La plateforme [MOI AIDANT.AUDE.FR](#)

Le Département de l'Aude a mis en place un « décrochage » local pour les aidants de l'Aude avec des informations locales : [moiaidant.aude.fr](#)

Le site est mis à jour par un comité de rédaction, composé des services du Département, de l'UDAF et du Site d'information et de soutien aux aidants familiaux et leurs familles (Siaff), dont la MDPH fait partie.

Le besoin de répit

Pour répondre aux difficultés des aidants au quotidien, mais surtout à leur besoin de répit, le ministère des Solidarités et de la Santé a publié le guide « Besoin de répit » téléchargeable sur [Service Public](#) :



Contribution au diagnostic départemental

La MDPH a contribué à l'élaboration du diagnostic départemental au programme coordonné de financement des actions de soutien aux proches aidants réalisé par le Département en avril 2021.

Les pages 19 et 20 du formulaire de demande à la MDPH

Bien que cette partie soit facultative, il est important que les aidants la remplissent avec soin.

En effet, cela permet à l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation de mieux comprendre la situation globale de la personne handicapée et d'apporter des réponses et des informations utiles.

Formation des assistantes maternelles

La MDPH a organisé des formations pour les assistantes maternelles du Département sur :

- les handicaps de l'enfant : comment les repérer et comment en parler avec les parents
- les troubles du développement de l'enfant de 0/3 ans
- intervention des partenaires et de la MDPH dans le cas de handicaps rares ou complexes.

Les aidants du groupe « experts profanes »

Le groupe « Expert profane », animé par la MDPH, compte quelques aidants parmi ses membres. Une de leurs missions consiste à apporter leur contribution à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH et à la CDAPH non seulement sur la connaissance du handicap, mais aussi sur la position d'aidant. Ils peuvent également être sollicités par d'autres aidants ou des personnes en situation de handicap, dans le cadre de la pair-aidance.

DUODAY 2022 MOBILISATION DES AGENTS MDPH

La MDPH participe, depuis 2019, à l'opération Duoday qui permet à une personne en situation de handicap en quête d'un projet professionnel, de découvrir un métier le temps d'une journée.

Historique

Duoday est né en Irlande en 2008, diffusé en Belgique en 2010 et ensuite dans toute l'Europe. En France, il a d'abord été repris par un ESAT du Lot-et-Garonne avant d'être étendu à tout le territoire.

Quand ?

L'opération nationale Duoday 2022 se déroulera le jeudi 17 novembre.



Le Duoday à la MDPH 11

La MDPH participe depuis plusieurs années au Duoday. En 2019, nous avons accueilli 7 stagiaires, 9 étaient prévus en 2020 mais le COVID nous a contraints à annuler. L'an dernier, pas moins de 14 postes étaient proposés. Cette année, nous espérons faire mieux ! D'autant que plusieurs stagiaires sont revenus pour une période plus longue qui leur a permis de conforter leur projet professionnel.

SYSTEME D'INFORMATION DES MDPH APPUI DE LA CNSA

Le système d'information des MDPH est en pleine mutation. Comme tout système informatique, il nécessite des mises à jour et des développements qui visent à améliorer les processus de traitement de l'information pour un meilleur service aux usagers.

Les objectifs de la CNSA

La mise en œuvre de la 5e branche de la Sécurité sociale, confiée à la CNSA, est un enjeu majeur qui nécessite une transformation de grande envergure. L'objectif est de favoriser l'accompagnement des usagers dans le cadre d'un droit au parcours. Ainsi, la CNSA devra désormais répondre à des enjeux précis :

- Piloter le risque et le suivi du financement ;
- Garantir l'équité territoriale pour l'accès aux services ;
- Informer les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants en leur proposant un guichet unique ;
- Participer à l'effort de prévention, de recherche et d'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie.

Un appui technique

Les référents CNSA sont déployés sur l'ensemble du territoire français afin d'aider les départements et les MDPH sur les évolutions de leur SI.

Le 12 septembre, un contact a été pris avec le Référent CNSA pour le SI MDPH en Occitanie. Il est également chargé de mission SI, pilotage, organisation et projets transverses à la Maison De l'Autonomie (MDA) des Hautes-Pyrénées (65).

Dans le cadre de sa mission CNSA, il est chargé de nous accompagner sur les évolutions du SI. Il va aussi nous aider à mettre en place des outils dans le domaine du pilotage et de la qualité de service.

Des tests et des formations

Une mission complémentaire dont peut nous faire bénéficier le référent concerne la formation des utilisateurs ou des formateurs, mais aussi le partage de pratiques sur le pilotage des organisations comme les tableaux de bord de suivi d'activité.

Un référent technique SI sera bientôt opérationnel à la MDA65 ; nous pourrons également nous appuyer sur son expérience.

Une première réunion en visio sur l'utilisation du module accueil du système informatique IODAS est prévue le 15 novembre. Elle permettra de guider nos choix pour la mise en place de ce module.

EN COMPLÉMENT D'INFO

LA LOI « 3DS » GRANDES LIGNES

La [loi n° 2022-217 du 21 février 2022](#) (dite Loi 3DS) comporte des mesures relatives aux politiques sociales et médico-sociales, à l'ouverture de certains droits aux bénéficiaires de prestations sociales ainsi qu'au fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux. En voici les grandes lignes :

DES MESURES RELATIVES AUX PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Une personne handicapée qui vit dans un logement qui n'est pas adapté à son handicap pourra saisir la commission de médiation d'attribution des logements sociaux.

Un accès facilité aux prestations sociales : il n'y a plus besoin de fournir une déclaration que l'administration détient déjà.

L'accès à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé est simplifié pour les adolescents en situation de handicap à partir de 16 ans.

Le partage d'information entre acteurs de l'insertion est renforcé. Afin de lutter contre le non-recours aux droits, une expérimentation sera lancée dans 10 territoires.

LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

A compter du 22 février 2024, les autorisations des établissements et services médico-sociaux sont automatiquement modifiées.

Les orientations en ESAT seront décidées sur la base d'une capacité de travail réduite et de la nécessité d'un accompagnement médical, social et médico-social.

Les travailleurs d'ESAT pourront travailler simultanément ou à temps partiel dans une entreprise ordinaire ou adaptée ou exercer une profession indépendante.

LE SOUTIEN À L'HABITAT INCLUSIF

Le Président du Conseil départemental coordonne le développement de l'habitat inclusif et l'adaptation des logements au vieillissement de la population.

La loi liste les différents types d'habitats inclusifs et indique les règles applicables dans le cadre du droit du travail pour les professionnels qui choisissent d'habiter l'habitat inclusif.

L'ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

Les ARS seront gouvernées par un conseil d'administration présidé par le Préfet de Région et dans lequel siègeront 2 parlementaires ainsi que des représentants des collectivités locales. Les missions des ARS changent et celles des délégations départementales seront définies par décret. Les ARS devront présenter tous les ans un bilan de leur action au Président du Conseil départemental. Les contrats locaux de santé devront comporter un volet « santé mentale ». Les conseils territoriaux de santé devront garantir la participation des usagers.

L'OPÉRATION BRIOCHES DE L'AFDAIM-ADAPEI 11

L'opération « Brioches » des associations de l'UNAPEI est organisée tous les ans, dans toute la France. Elle aura lieu du 3 au 9 octobre. Cette campagne de sensibilisation permet de financer des actions pour les personnes handicapées accompagnées.

Un achat solidaire et gourmand

Les bénévoles de l'AFDAIM ADAPEI 11 vous donnent rendez-vous du 3 au 9 octobre pour l'opération Brioches 2022. Cette campagne de dons apporte un soutien à l'association gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux.

2000 brioches pour les collègues

Le Conseil départemental a commandé 2000 brioches qui seront mises sur les tables des collégiens et des jeunes accueillis dans les

structures accueil enfance du département afin de les sensibiliser au handicap.

Les actions financées par la campagne 2021

La vente des Brioches en 2021 a permis de financer l'action sociale de l'association, de développer l'accès aux activités culturelles, artistiques et sportives et de financer un poste de soutien aux familles et aux droits des usagers.

Consultez les points de vente sur le site de [l'AFDAIM ADAPEI 11](#).



POUR VOUS, CE N'EST QU'UNE BRIOCHE POUR MOI, C'EST APPRENDRE AUTREMENT

www.unapei.org



7€



DU CÔTÉ DES PARTENAIRES

France services **PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS**

Nos Maisons France Services vous ouvrent leurs portes

ALZONNE · CAPENDU · COUFFOULENS · PEYRIAC · MINERVOIS · VILLEMUSTAUSOU

Venez nous rencontrer !

- Accueil, information, orientation
- Mise en relation avec les services publics
- E-administration, utilisation des outils numériques
- Accompagnement aux démarches administratives

<p>Le mercredi 05 octobre Le mercredi 12 octobre</p> <p>CAPENDU</p> <p>Mes 1^{ères} démarches administratives (des 16ans) 09h à 14h à 17h (ex city-cade) 12/10 - 13h à 17h</p>	<p>Le vendredi 07 octobre</p> <p>PEYRIAC-MINERVOIS</p> <p>Les démarches avec la CPAM 9h à 12h / 14h à 17h</p>	<p>Du lundi 10 octobre au jeudi 13 octobre</p> <p>ALZONNE</p> <p>La semaine des Séniors 10h à 12h / 14h à 16h</p>
<p>Le lundi 10 octobre</p> <p>VILLEMUSTAUSOU</p> <p>Apprendre à créer un compte France Connect 9h à 17h</p>	<p>Le mardi 11 octobre</p> <p>COUFFOULENS</p> <p>Les démarches avec la CAF 9h à 12h / 14h à 17h</p>	<p>Retrouvez les adresses et les coordonnées de nos Maisons France Services (MFS) sur notre site internet.</p>

carcassonne-agglo.fr

carcassonne agglo
AIDANCE & SOLIDARITÉ

APF France handicap Délégation de l'Aude

JOURNÉE PORTES OUVERTES

APF France handicap

L'association vous accueille dans ses locaux
le mardi 4 octobre de 10h à 17h

ZI La Bourlette, 40 Allée Gutenberg, 11000 Carcassonne

Narbonne Carcassonne Aude

Séminaires d'information sur la santé mentale

POUR MA SANTÉ MENTALE, AGISSONS POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Conférence – débat

Comment créer un environnement global propice à la réhabilitation et à la demande d'aide

Dr Nicolas Rainteau
Psychiatre - Praticien Hospitalier - CHU Montpellier
Responsable du Centre de Rétablissement et de Réhabilitation Jean Minvielle centre référent de la région Occitanie pour la réhabilitation psychosociale

Jeudi 13 Octobre 2022 à 18 h
à la maison de la famille (UDAF)

195 rue Pierre Latécoère
Carcassonne
Renseignements au 06 82 86 33 20
ou sur www.unafam11.org
Entrée gratuite, collation offerte

unafam

CARCASSONNE Patrimoine Mondial L'équipe de plus proches USSAP UdaF

AGENDA OCTOBRE

06 : journée nationale des aidants

**10 : journée nationale des dys
journée mondiale de l'X fragile
journée mondiale de la santé mentale**

15 : journée mondiale de la canne blanche

24 : journée mondiale de lutte contre la poliomyélite



SAVE THE DATE

Agora Mutualiste AUTISME ET INCLUSION

Emile GEROMIN, Président du territoire Languedoc-Roussillon Harmonie Mutuelle
Christian CABROL, Président de la Section de l'Aude MNT
vous proposent de venir à la rencontre de :

- Josef SCHOVANEC**
Philosophe et écrivain
- Le Groupe Musical Neurodiversity Band**

Mercredi 5 octobre 2022 à 18h30
Salle de l'Odeum à CARCASSONNE

MNT

MDPH de l'AUDE 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 CARCASSONNE cedex 9

0800 77 77 32
mdph@aude.fr